



L'an deux mille vingt-deux, le 7 novembre
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme
MOULIN Catherine, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation : 28/10/2022

**Présent-es : Christophe BAUMGARTEN, Alain DETOLLE, Francis
HOEZELLE, Olivier MARTIN, Régis MOREL, Catherine MOULIN,
Françoise ROMANET, Nathalie VERGEON**

Absent-es : Victoire BEAUJOU, Catherine LESNES , Noémie SERRU

Pouvoirs : Victoire BEAUJOU à Nathalie VERGEON

Catherine LESNES à Françoise ROMANET

**Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des
collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de
séance.**

M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.

Secrétaire : M Francis HOEZELLE

DCM 2022/62 : décisions modificatives Budget station-service

M Feringan, conseiller aux décideurs locaux, nous a indiqué la DM à prendre afin de
pouvoir inscrire au budget de la station-service tous les crédits nécessaires à la passation
des écritures d'ordre pour l'année 2022,

Dépenses de fonctionnement :

Compte 6037 : Annulation du stock 2021
+ 20 694.52

Dépenses de fonctionnement :

Compte 6031(042) : Annulation du stock 2020
+ 19 959.00

Dépenses de fonctionnement :

Compte 6811 (042) : amortissements
+12 211.00

Dépenses de fonctionnement :

**Compte 023 : virement à la section
d'investissement**
-21 277.65

Recettes de fonctionnement

Compte 6037 : constatation stock final
+ 20 694.52

Recettes d'investissement

Compte 311(040) :
+ 19 959.00

Recettes d'investissement

compte 28051 (040)
+ 10 816.00
+ 1 395.00

Recettes d'investissement

**Compte 021 : virement de la section
de fonctionnement**
-21 277.65

Dépenses d'investissement :

Compte 1391(040) : reprise de subventions

+ 5 892.32

Recettes de fonctionnement :

compte 777(042)

+ 5 892.35

Dépenses d'investissement :

Compte 2135 (installations générales)

+5 000.03

Recettes de fonctionnement :

compte 773 (mandats annulés)

+ 5 000.00

Le conseil municipal valide à l'unanimité la DM telle que présentée ci-dessus

À Faux la Montagne, le 8 novembre 2022

La Maire,

C.MOULIN

